

République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 28 mars 2024 à 19 heures 30

en salle du Conseil Municipal

Attention: en raison d'un ordre du jour dense, la séance commencera exceptionnellement à 19h30 et non 20h45 comme habituellement

La séance sera diffusée sur Internet en direct

Pour suivre le conseil municipal en direct :

rendez-vous le <u>ieudi 28 mars 2024 à 19h30</u> sur la page d'accueil du site internet de la ville https://marolles-en-hurepoix.fr/ puis cliquez sur :

« Conseil municipal du 28 mars : suivre le direct »

ORDRE DU JOUR

- 1. Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marolles-en-Hurepoix Débat relatif au PADD.
- 2. Budget Principal: Compte de gestion 2023.
- 3. Budget Principal: Compte administratif 2023.
- 4. Budget Principal: Affectation des résultats 2024.
- 5. Examen et vote du budget primitif communal 2024.
- 6. Budget principal Plan Pluriannuel des Investissements (PPI).

- 7. Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
- 8. Délibération portant vote des impositions à comprendre dans les rôles de 2024 : impôts directs locaux.
- 9. Subventions aux associations.
- 10. Signature d'une convention d'objectifs avec la MJC.
- 11. Signature d'une convention avec le SMOYS (Travaux avenue Charles de Gaulle).
- 12. Personnel communal : créations d'emplois répondant à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activités.
- 13. Délibération modificative relative au régime indemnitaire des élus locaux : fixation des indemnités de fonction du maire, de ses adjoints et des conseillers ayant une délégation de fonction— Rectification d'erreur matérielle.
- 14. Solde de la régie Recettes Enfance.
- 15. Adoption de la cartographie des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR).
- 16. Avis du Conseil Municipal relatif à la cession de la parcelle AC 103 sise route d'Evry.
- 17. Convention avec AMMAREAL en vue de l'organisation d'une opération de « désherbage » à la médiathèque Jean Farges.
- 18. Service annuel 2024 du RER C, lancement du T12, nouvelle délégation de service public pour le réseau bus par Transdev Motion exigeant un service à 100% dans les plus brefs délais pour mettre fin à la dégradation des conditions de transports des usagers.
- 19 Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 20. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 15 mars 2024

Jowsen

Georges JOUBERT,

Maire